****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.11**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)**

**Introduction**

1. Le présent rapport porte sur la période triennale 2023-2025. Il dresse une synthèse des activités du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail du GEST[[1]](#footnote-2), ainsi que dans le cadre des 25e, 26e et 27e réunions du GEST et d’autres travaux réalisés avec l’appui du Secrétariat. Des informations complémentaires figurent dans les rapports du Président aux 62e, 63e et 64eréunions du Comité permanent (documents SC62 Doc.19, SC63 Doc.19 et SC64 Doc.18[[2]](#footnote-3)).

2. Le présent rapport du Président du GEST porte sur les éléments suivants :

i. Réunions du GEST ;

ii. État d’avancement de la mise en œuvre du plan de travail du GEST 2023-2025 ;

iii. Avis ponctuels et autres demandes ;

iv. Efficacité et visibilité du GEST ;

v. Recommandations concernant les priorités sur les plans scientifique et technique pour la période 2025-2028 ;

vi. Participation aux réunions du Comité permanent et aux réunions régionales pré-COP ;

vii. Participation aux réunions des organes techniques d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME) et à d’autres manifestations ;

viii. Compte rendu du processus de consultation sur l’observation de la Terre au service de l’inventaire, l’évaluation, le suivi et la conservation des zones humides ;

ix. Reconnaissance du GEST envers le Secrétariat, les observateurs du GEST, les Organisations internationales partenaires (OIP) et d’autres contributeurs pour leurs travaux ; et

x. Reconnaissance du GEST envers les Parties contractantes et autres pour leurs contributions au budget non administratif en vue d’aider à la mise en œuvre du plan de travail du GEST.

**Réunions du GEST**

3. Le GEST s’est réuni en présentiel à trois reprises au cours de la période triennale 2023-2025 :

a. La 25e réunion du GEST[[3]](#footnote-4) s’est tenue à Gland, en Suisse, du 2 au 5 mai 2023. Cette réunion était axée sur l’élaboration du plan de travail du GEST pour la période 2023-2025, notamment sur l’élaboration du cahier des charges relatif aux tâches hautement prioritaires présentées dans la Résolution XIV.14, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025*, et sur la création de groupes de travail chargés de diriger la mise en œuvre des tâches.

b. La 26e réunion du GEST[[4]](#footnote-5) s’est tenue à Gland, en Suisse, du 5 au 8 février 2024. Cette réunion avait pour objectif d’évaluer l’état d’avancement des préparatifs des tâches du GEST, de progresser en la matière, et de convenir des prochaines étapes relatives à leur mise en œuvre avant la 15e session de la Conférence des Parties (COP15). Lors de cette réunion, le Cinquième plan stratégique de la Convention (PS5), les avis sur les indicateurs relatifs aux zones humides à retenir pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la proposition de révision du système de classification des zones humides de la Convention ont fait l’objet d’une attention particulière.

c. La 27e réunion du GEST[[5]](#footnote-6) s’est tenue à Gland, en Suisse, du 2 au 5 décembre 2024. La réunion était axée sur les préparatifs de la 64e Réunion du Comité permanent (SC64) et de la COP15, notamment sur les projets de résolutions préparés par le GEST, et sur les travaux du GEST concernant l’élaboration d’indicateurs pour le PS5. La réunion fut également l’occasion de progresser en ce qui concerne le processus de consultation sur l’observation de la Terre mené en application de la Décision SC63-30.

4. En plus ces trois réunions annuelles en présentiel , le GEST a tenu trois réunions intersessions en ligne pendant la période triennale, la première le 12 juillet 2023, la deuxième le 16 novembre 2023 et la troisième le 19 septembre 2024. Ces réunions ont été l’occasion de se pencher sur l’état d’avancement des tâches, de coordonner les contributions aux processus en cours (y compris les projets de résolutions en vue du PS5 et de la COP15) et de renforcer la collaboration entre les membres du GEST, les correspondants nationaux, les observateurs et les Organisations internationales partenaires (OIP). Au nombre des sujets abordés lors de ces réunions ont figuré l’examen des demandes du Comité permanent, la poursuite de l’élaboration des tâches prioritaires et des publications du GEST, et la communication des projets de documents pour examen par des pairs.

**État d’avancement de la mise en œuvre du plan de travail du GEST 2023-2025**

5. Le Plan de travail du GEST 2023-2025, adopté sur la période intersessions ayant suivi la 25e réunion du GEST, a défini 15 tâches hautement prioritaires regroupées en cinq domaines de travail thématiques, conformément à la Résolution XIV.14[[6]](#footnote-7). Le GEST a réalisé des progrès substantiels dans l’exécution de ces tâches, en dépit d’une période triennale plus courte et de ressources limitées.

6. Au titre du Domaine de travail thématique 1, *Les zones humides d’importance internationale, le développement du réseau des sites et l’application des critères*, le GEST a :

a. achevé la rédaction des orientations sur l’application des Critères 6 et 9, y compris l’élaboration d’un projet de résolution sur l’*application des Critères 6 et 9 aux nouvelles zones humides d’importance internationale et aux zones déjà inscrites* (COP15 Doc.23.12[[7]](#footnote-8)) (Tâche 1.1a, b) ;

b. élaboré une proposition technique sur la *dotation en ressources et la réalisation des estimations des populations d’oiseaux d’eau* (SC63 Doc.20[[8]](#footnote-9)) en collaboration avec Wetlands International et d’autres observateurs du GEST, y compris en ce qui concerne les voies de migration des oiseaux d’eau (Tâche 1.1c) ;

c. préparé un projet de résolution sur la *création du Partenariat pour les estimations des populations d’oiseaux d’eau et la publication de l’édition 2027 du rapport* Waterbird Population Estimates (COP15 Doc.23.11[[9]](#footnote-10)) (Tâche 1.1c) ; et

d. soumis une proposition au Sous-groupe sur les finances et le budget sur le financement de la création du Partenariat pour les estimations des populations d’oiseaux d’eau et de la réalisation de l’édition 2027 du rapport *Waterbird Population Estimates* (annexe 5, SC64 Doc.18[[10]](#footnote-11)) (Tâche 1.1c).

7. Au titre du Domaine de travail thématique 2, *Outils pour l’évaluation, la cartographie et le suivi, et l’élaboration d’inventaires des zones humides*, le GEST a :

a. élaboré des orientations techniques sur la réalisation d’une cartographie des zones humides à l’aide des inventaires nationaux des zones humides pour évaluer les émissions de carbone (Tâche 2.1) ; et

b. rédigé une note d’orientation sur les petites zones humides [[11]](#footnote-12) en mettant en évidence leur importance sur le plan écologique et la nécessité d’une surveillance et d’une protection ciblées (Tâche 2.2).

8. Au titre du Domaine de travail thématique 3, *Les pressions directes et liées aux changements climatiques sur les zones humides, les effets et les réponses*, le GEST a :

a. préparé un rapport technique sur le rôle des écosystèmes de carbone bleu dans le stockage du carbone et la réduction des émissions (Tâche 3.2) ;

b. préparé, en partenariat avec la FAO, un rapport technique et une note d’orientation sur les zones humides et l’agriculture axé sur leur restauration et leur utilisation rationnelle au sein de paysages agricoles (Tâche 3.3) ; et

c. organisé un atelier, conjointement avec la FAO, et contribué à l’élaboration d’un module d’apprentissage en ligne[[12]](#footnote-13) et de produits techniques connexes (Tâche 3.3).

9. Au titre du Domaine de travail thématique 4, *L’utilisation rationnelle, la gestion durable et la restauration des zones humides dans le paysage terrestre et marin général*, le GEST a :

a. publié une note d’orientation sur les Autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ)[[13]](#footnote-14) afin de promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides en collaboration avec le Groupe de spécialistes des Autres mesures de conservation efficaces par zone de la Commission mondiale des aires protégées de l’UICN (Tâche 4.1).

10. Au titre du Domaine de travail thématique 5, *Questions transversales, fonctions d’appui et synergies avec d’autres AME*, le GEST a :

a. élaboré un Rapport technique intitulé *Intensifier les efforts de conservation et de restauration des zones humides pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : orientations sur les moyens d’inscrire les zones humides dans les Stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB)*[[14]](#footnote-15), et préparé un document d’information sur le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal :* *changer l’échelle de la conservation, la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides dans les SPANB*[[15]](#footnote-16) (Tâche 5.2) ;

b. soumis des avis à la 6e session du Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs de la prise en compte réelle des zones humides dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (SC6  Inf.3[[16]](#footnote-17)) (Tâche 5.2) ;

c. élaboré une proposition d’approche pour la réalisation des futures éditions des Perspectives mondiales des zones humides (annexe 4, SC64 Doc.18[[17]](#footnote-18)), en accord avec la prochaine Édition spéciale 2025 (Tâche 5.3) ; et

d. préparé un document d’orientation technique pour l’examen des cadres politiques et juridiques relatifs à la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides (annexe 3, SC64 Doc.18[[18]](#footnote-19)) (Tâche 5.4).

11. Plusieurs documents du GEST seront finalisés et publiés au cours de la période précédant la COP15, notamment :

a. Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2025, qui abordera du point de vue économique la dégradation et la disparition des zones humides, les besoins en termes d’investissement et les solutions en matière de politique générale (Tâche 5.1) ;

b. une note d’information sur le changement climatique et les zones humides (Tâche 3.1) réunissant des informations actualisées sur les effets actuels et prévus du changement climatique sur les zones humides de la planète et sur les réponses à y apporter en fonction des régions et types de zones humides ; et

c. une note d’information sur la manière d’intégrer les zones humides dans les stratégies nationales de développement durable (Tâche 4.3), afin de favoriser la cohérence et une harmonisation des politiques au niveau national.

12. Le GEST a également répondu à des demandes du Comité permanent concernant notamment le lancement d’une étude du système de classification Ramsar des types de zones humides (SC62-50, SC63-30), la contribution à un rapport sur les défis et les opportunités liés à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR) (SC62-53, SC63-33) et l’organisation d’une consultation avec des spécialistes de l’observation de la Terre (SC63-30).

13. L’espace de travail du GEST a permis de suivre l’état d’avancement de la mise en œuvre de chacune des tâches hautement prioritaires, les membres du GEST, les observateurs et les Correspondants nationaux contribuant aux publications du GEST dans le cadre de réunions de groupes de travail, de consultations et de comités d’experts. Un compte rendu détaillé et actualisé de l’état d’avancement de la mise en œuvre de chaque tâche figure dans les rapports du Président du GEST au Comité permanent (SC62 Doc.19, SC63 Doc.19 et SC64 Doc.18[[19]](#footnote-20)).

14. La liste des publications GEST durant la période triennale 2023-2025 figure à l’annexe 1 du projet de résolution *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2025-2028* (COP15 Doc.23.10[[20]](#footnote-21)). Le projet de résolution ne tient pas encore compte des publications du GEST en cours de préparation.

**Avis et autres demandes ponctuels**

15. Outre les tâches prévues dans le Plan de travail 2023-2025 du GEST, le Groupe a répondu à plusieurs demandes ponctuelles et a donné des avis sur des questions pertinentes d’ordre scientifique et technique soulevées par le Comité permanent, notamment :

a. la planification d’un processus de révision en deux temps du système de classification des types de zones humides Ramsar à réaliser au cours de la prochaine période triennale (annexe 1, SC63 Doc.19[[21]](#footnote-22)) ;

b. une aide apportée au Groupe de travail sur le plan stratégique, notamment en ce qui concerne l’élaboration d’un *Projet de cadre d’indicateurs pour le 5e Plan stratégique de la Convention sur les zones humides : avis préliminaire du GEST* (SC64 Inf.3[[22]](#footnote-23)) ;

c. des conseils offerts au Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, en particulier sur l’alignement des rubriques des fiches sur les normes scientifiques et les exigences en vigueur en matière d’établissement de rapports ;

d. l’organisation du processus de consultation sur l’observation de la Terre, en collaboration avec le Secrétariat, y compris la réalisation d’entretiens, la mobilisation de spécialistes et l’élaboration de projets de recommandations pour une utilisation accrue des données d’observation de la Terre lors de la réalisation des inventaires et du suivi des zones humides (voir annexe 2) ;

e. l’examen des projets de résolutions soumis par les Parties contractantes au contenu d’ordre scientifique et technique, dont les documents SC64 Doc.29.2 *Restauration des écosystèmes d’eau douce dégradés et Défi de l’eau douce* ; SC64 Doc.29.4 *Promotion de l’intégration des technologies d’avant-garde et des connaissances écologiques traditionnelles dans la conservation, la restauration, la gestion et l’utilisation rationnelle des zones humides* ; SC64 Doc.29.5, *Conservation équitable et efficace des zones humides en tant qu’aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone*; SC64 Doc.29.9, *Promotion des modes de vie durables au service de l’utilisation rationnelle des zones humides* ; SC64 Doc.29.12 on *Évaluation de la vulnérabilité des zones humides* (évaluation rapide) ; SC64 Doc.29.3, *Renforcement des actions nationales pour la conservation et la restauration de la voie de migration Asie de l’Est-Australasie* ; SC64 Doc.29.10, *Reconnaissance des dauphins de rivière en tant qu’espèces clés pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides d’Amérique du Sud et d’Asie* ; et SC64 Doc.29.7, *Les droits de la nature dans les zones humides* ;

f. participation au Groupe consultatif sur la restauration des zones humides afin d’examiner et d’orienter le travail du Secrétariat relatif à l’évaluation des progrès réalisés en matière de restauration des zones humides ;

g. présentation de propositions au Sous-groupe sur les finances et le budget concernant les estimations des populations d’oiseaux d’eau, et dans le but de faire avancer les travaux de la Convention sur l’observation de la Terre ;

h. Participation au Conseil consultatif de l’évaluation des dommages environnementaux causés aux zones humides d’importance internationale d’Ukraine ;

i. participation au Groupe de surveillance des activités de CESP ; et

j. participation au Comité consultatif indépendant du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar.

**Efficacité et visibilité du GEST**

16. Le GEST a contribué à l’organisation de webinaires thématiques destinés à diffuser des orientations techniques, à sensibiliser aux questions clés relatives aux zones humides et à accroître la visibilité et la mise en pratique des publications du Groupe. Un séminaire en ligne intitulé *Intégration des zones humides dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB)* s’est notamment tenu le 19 juin 2024. Axé sur l’alignement des priorités relatives aux zones humides sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ce webinaire fut l’occasion de présenter le Rapport technique 12 établi au titre de la Tâche 5.2 du GEST. Des études de cas ont été présentées et les participants ont discuté des moyens d’améliorer l’intégration des zones humides au niveau national. En consultation avec le Secrétariat, le GEST prépare actuellement d’autres webinaires visant à appuyer le lancement et la diffusion de ses publications au fur et à mesure de leur parution.

17. Au cours de la période triennale 2023-2025, deux faits nouveaux notables ont contribué au renforcement de l’efficacité et de la visibilité du GEST, à savoir :

i. La remise en service de l’espace de travail du GEST (STRP Workspace), une plateforme en ligne dédiée, développée et tenue à jour par le Secrétariat dans le but de faciliter le partage d’informations et la collaboration entre les membres du GEST, les Correspondants nationaux, les observateurs et les OIP. Cet espace de travail permet d’accéder aux documents clés du GEST, aux tâches mises à jour, aux projets de publications en cours, aux documents de réunions internes et à différentes ressources documentaires.

ii. Le lancement du Communiqué du GEST, un bulletin d’information semestriel lancé en 2024 pour améliorer la communication et la sensibilisation. Ce communiqué fournit des informations sur l’état d’avancement des tâches du GEST, les événements à venir et les occasions de mobilisation. Il aide à faire mieux faire connaître les travaux du GEST auprès des Parties prenantes et des Parties contractantes.

**Recommandations concernant les priorités sur les plans scientifique et technique pour la période 2025-2028**

18. Le GEST a proposé un ensemble de priorités d’ordre scientifique et technique pour la période triennale 2025-2028, en s’appuyant sur les enseignements tirés et les progrès réalisés au cours du cycle de travail 2023-2025. Ces propositions de priorités ont été élaborées dans le cadre d’un processus consultatif qui a réuni les membres du GEST, les Correspondants nationaux, les observateurs, les OIP et le Comité permanent. Une synthèse des questions émergentes sur les plans scientifique et technique a été présentée à la 63e Réunion du Comité permanent (SC63 Doc.19[[23]](#footnote-24)) et un projet de liste des priorités du GEST a été discuté plus avant lors de la 64e Réunion du Comité permanent(SC64 Doc.18[[24]](#footnote-25)).

19. Pour préserver la cohérence et la continuité des activités, les cinq Domaines de travail thématiques définis dans la Résolution XIV.14 ont été conservés, à savoir :

a. Domaine de travail thématique 1 : *Zones humides d’importance internationale* : les tâches prévues au titre de ce domaine de travail visent à produire des orientations supplémentaires sur les caractéristiques écologiques des zones humides d’importance internationale et à réaliser une évaluation mondiale des lacunes dans le réseau Ramsar des zones humides d’importance internationale en mettant l’accent sur les synergies avec les programmes mondiaux en matière de biodiversité, de climat et de développement.

b. Domaine de travail thématique 2 : *Outils pour l’évaluation, la cartographie et le suivi, et l’élaboration d’inventaires des zones humides* : au nombre des priorités figure la poursuite de la révision en deux temps du système de classification des types de zones humides de la Convention, la réalisation et l’amélioration des inventaires des zones humides grâce notamment à l’utilisation des données sur l’observation de la Terre et en coordination avec l’initiative GEO-Wetlands et d’autres initiatives pertinentes.

c. Domaine de travail thématique 3 : *Pressions sur les zones humides et changements climatiques* : les nouvelles propositions de tâches visent à examiner les incidences négatives des floraisons massives d’algues et des incendies de zones humides, et à fournir des données et des orientations aux Parties sur les moyens d’atténuer ces menaces et d’y faire face.

d. Domaine de travail thématique 4 : *Utilisation rationnelle et restauration dans le paysage terrestre et marin en général* : le GEST poursuivra ses travaux sur les voies de changement transformateur pour l’utilisation rationnelle des zones humides et renforcera les efforts de restauration des zones humides conformément aux objectifs mondiaux de restauration.

e. Domaine de travail thématique 5 : *Questions transversales et synergies* : au nombre des priorités figurent l’élaboration de la prochaine édition des Perspectives mondiales des zones humides, l’appui à l’élaboration d’indicateurs et de méthodes applicables au 5e Plan stratégique et d’autres cadres mondiaux, ainsi que la poursuite de l’examen des cadres juridiques et politiques relatifs aux zones humides.

20. Le GEST a également mis au jour d’autres questions émergentes susceptibles de faire partie du Plan de travail 2025-2028, sous réserve de ressources financières et humaines. Citons à titre d’exemple l’amélioration des rapports mondiaux sur les zones humides, les zones humides urbaines, les crédits carbone, la pollution plastique, les changements hydrologiques et la prise en compte de la biodiversité grâce à une mise à jour des orientations sur l’utilisation rationnelle des zones humides.

21. Une liste détaillée des tâches recommandées par le GEST pour la période 2025-2028 figure à l’annexe 1 du présent rapport.

**Participation aux réunions du Comité permanent et aux réunions régionales pré-COP**

22. Au cours de la période triennale 2023-2025, le Président du GEST a participé activement à toutes les réunions du Comité permanent. Lors de la 62e Réunion du Comité permanent, en septembre 2023, il a présenté un rapport exhaustif sur le GEST nouvellement constitué ainsi que le Plan de travail du Groupe pour la période 2023-2025. En juin 2024, lors de la 63e Réunion du Comité permanent, il a fait le point sur l’état d’avancement des tâches hautement prioritaires et a présenté une proposition technique sur les estimations des populations d’oiseaux d’eau ainsi que des orientations actualisées sur l’application des Critères 6 et 9. En janvier 2025, lors de la 64e Réunion du Comité permanent, il a présenté le rapport définitif du GEST pour la période triennale, a soumis plusieurs projets de résolutions du GEST et a participé aux discussions sur d’autres projets de résolutions pertinents sur le plan scientifique soumis par les Parties. Le GEST a également présenté un document d’information sur les indicateurs proposés pour le 5e Plan stratégique.

23. Outre les réunions du Comité permanent, le Président et les membres du GEST ont contribué aux réunions préparatoires régionales en vue de la COP15, notamment celles organisées pour les régions Afrique, Asie et Océanie, Europe et Amériques. Des exposés ont été présentés sur des projets de résolutions et des orientations techniques clés du GEST, y compris la proposition de résolution sur la future mise en œuvre sur les plans scientifique et technique de la Convention pour 2025-2028, ainsi que d’autres projets de résolutions sur les critères applicables aux zones humides d’importance internationale et sur les estimations des populations d’oiseaux d’eau.

**Participation aux réunions des organes techniques d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et à d’autres manifestations**

24. Au cours de la période triennale 2023-2025, le Président, le Vice-président et les membres du GEST ont activement participé à plusieurs réunions internationales majeures et fourni des informations scientifiques et techniques dans le but de renforcer les synergies entre la Convention et d’autres AME :

1. Le Président et le Vice-président du GEST ont participé à trois réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire (GEM) et du Bureau de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en mars 2023, juillet 2024 et avril 2025. Lors de ces réunions, ils ont présenté les tâches hautement prioritaires du GEST et étudié les synergies avec le programme de travail de l’IPBES.
2. Les membres du GEST ont participé à des consultations techniques avec le Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs établi au titre de la Convention sur la diversité biologique et œuvré à une meilleure intégration des indicateurs relatifs aux zones humides dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

c. Les membres du GEST ont également participé à des événements parallèles d’ordre technique organisés lors de la 29e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP29), notamment à un événement parallèle sur les tourbières en tant que points chauds pour l’atténuation des changements climatiques.

25. La participation à ces forums a permis d’aligner les publications du GEST sur les processus mondiaux et renforcé la contribution de la Convention à la préservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

**Processus de consultation sur l’observation de la Terre au service de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides**

26. En application de la Décision SC63-30 du Comité permanent, fin 2024, le GEST, en collaboration avec le Secrétariat, a mené un processus de consultation sur l’utilisation des technologies d’observation de la Terre à l’appui de l’inventaire, du suivi et de la conservation des zones humides. Ce processus prévoyait des entretiens structurés avec les Parties contractantes et les agences chargées de missions d’observation de la Terre, des échanges techniques avec de grands partenaires et spécialistes, et une « Journée de l’observation de la Terre » organisée le 6 décembre 2024, parallèlement à la tenue de la 27e réunion du GEST. Il avait pour objet d’évaluer les besoins des utilisateurs, d’étudier les moyens d’intégrer les outils et données d’observation de la Terre dans la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et de définir les priorités en matière de soutien.

27. À l’occasion de la journée de l’observation de la Terre organisée parallèlement à la 27e réunion du GEST, l’un des moments forts du processus de consultation, des exposés ont été présentés par des représentants de l’Agence spatiale européenne (ESA), de l’Agence d’exploration aérospatiale japonaise (JAXA), de l’Institut hydraulique danois – Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-DHI), de Digital Earth Africa et d’autres. La journée s’est achevée par une table ronde animée par le Secrétariat. Elle a ainsi permis de présenter les dernières nouveautés dans le domaine des technologies d’observation de la Terre, de partager les expériences des praticiens et de créer une dynamique en faveur d’une collaboration accrue.

28. Le processus de consultation a débouché sur plusieurs recommandations concrètes, notamment la mise en place d’une initiative de la Convention, « GEO Wetlands », destinée à aider les Parties contractantes à mettre les données et outils d’observation de la Terre au service de l’inventaire et du suivi des zones humides. Il également insisté sur la nécessité d’employer des méthodes harmonisées en matière d’inventaire, de rendre les données plus accessibles et de proposer un renforcement des capacités ciblé pour permettre une utilisation efficace des outils d’observation de la Terre par les Parties contractantes.

29. Le rapport final du processus de consultation figure à l’annexe 2 du présent rapport.

**Reconnaissance du GEST envers les membres, le Secrétariat et les observateurs du GEST, et envers les Organisations internationales partenaires et d’autres contributeurs, pour leurs travaux**

30. Le Président et le Vice-président du GEST remercient tous les membres du GEST pour leur précieuse contribution aux travaux scientifiques et techniques de la Convention, en particulier les responsables des domaines de travail thématiques et les responsables de tâches.

31. Le GEST tient à exprimer toute sa gratitude au Secrétariat pour son dévouement et son soutien tout au long de la période triennale. La coordination, les mesures logistiques et le soutien technique fournis par le personnel du Secrétariat ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan de travail du GEST.

32. De même, les contributions des observateurs du GEST, y compris celles des institutions scientifiques, des réseaux et des partenaires régionaux, ont enrichi les travaux du Groupe grâce à leur expertise, à l’examen par des pairs et à leur collaboration dans le cadre de différentes publications.

33. Les organisations internationales partenaires, à savoir BirdLife International, UICN, Wetlands International, WWF International, l’International Water Management Institute (IWMI) et le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), ont joué un rôle crucial dans l’élaboration conjointe et la promotion des publications du GEST et dans la mobilisation des réseaux d’experts.

34. Le GEST exprime également toute sa reconnaissance aux Parties contractantes, y compris les Correspondants nationaux du GEST, ainsi qu’au personnes et organisations qui ont participé aux webinaires, aux consultations, aux ateliers et à la Journée de l’observation de la Terre.

**Reconnaissance du GEST envers les Parties contractantes et autres pour leurs contributions au budget non administratif en vue d’aider à la mise en œuvre du plan de travail du GEST**

35. Le GEST tient également à exprimer toute sa reconnaissance aux Parties contractantes suivantes pour leur contribution financière : le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, le gouvernement du Royaume de Norvège et le gouvernement de la République de Finlande, qui ont soutenu la production des publications scientifiques et techniques du GEST. Un soutien a également été offert dans le cadre du protocole d’accord actuel entre Danone S.A. et le Secrétariat.

36. Les Parties contractantes sont invitées à continuer d’offrir cet appui volontaire et à favoriser la mobilisation de ressources en faveur des futures priorités d’ordre scientifique et technique de la Convention.

**Annexe 1**

**Priorités du GEST 2025-2028**

1. Dans le cadre d’un processus consultatif entamé par une discussion initiale sur les questions émergentes au cours de la 26e réunion du Groupe d’évaluation scientifique et technique ([Annexe 2, SC63.19[[25]](#footnote-26)](https://www.ramsar.org/document/sc63-doc19-report-chair-scientific-technical-review-panel-implementation-strp-work-plan)), des recommandations pour le prochain plan de travail du GEST 2025-2028 ont été conçues avec les commentaires reçus aux 63e et 64e Réunions du Comité permanent[[26]](#footnote-27) et des consultations ultérieures avec les membres du GEST, les Correspondants nationaux, les observateurs et les OIP, y compris la troisième réunion intersessions en ligne du GEST.

**Domaines de travail thématiques (DTT) :**

2. Par souci de continuité et pour veiller à une approche cohérente, les Domaines de travail thématiques (DTT) de la période triennale écoulée (définis dans la [Résolution XIV.14](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiv.14_sci_tech_f.pdf)[[27]](#footnote-28), [Décision intersessions 04](https://www.ramsar.org/sites/default/files/2023-09/STRP_workplan_2023_2025_e.pdf) pré-SC62 sur le plan de travail du GEST 2023-2025[[28]](#footnote-29)) ont été conservés :

**DTT 1.** Les zones humides d’importance internationale, le développement du réseau des sites et l’application des critères.

|  |
| --- |
| Ce domaine de travail est axé sur les informations à fournir pour aider les Parties contractantes à désigner, gérer et surveiller les zones humides d’importance internationale, conformément aux objectifs de la Convention sur les zones humides. Il comprend des orientations sur l’application des critères pour la désignation de sites et l’évaluation de types de zones humides sous-représentés dans le réseau des sites. Le DTT 1 peut aussi fournir des orientations sur les moyens de tenir compte des zones humides d’importance internationale dans les objectifs mondiaux plus généraux pour la biodiversité, en renforçant leur rôle dans la réalisation des objectifs de conservation internationaux.  |

**DTT 2.** Outils pour l’évaluation, la cartographie et le suivi, et l’élaboration d’inventaires des zones humides.

|  |
| --- |
| Ce domaine de travail vise à améliorer les outils et méthodologies requis pour l’évaluation, la cartographie et le suivi des zones humides, y compris l’évaluation des zones humides en fonction du carbone et le suivi de la biodiversité. Le DTT 2 explorera des techniques innovantes pour rationaliser les inventaires et les rapports sur les zones humides, notamment la télédétection et l’observation de la Terre. Les mesures à venir veilleront à ce que ces outils soient accessibles et adaptables, permettant aux Parties contractantes de remplir leurs obligations en matière d’établissement de rapport dans le cadre de la Convention et d’autres cadres internationaux tenant compte des zones humides. |

**DTT 3.** Les pressions directes et liées aux changements climatiques sur les zones humides, les effets et les réponses.

|  |
| --- |
| Ce domaine de travail fournit des orientations scientifiques et techniques sur les pressions essentielles qui s’exercent sur les zones humides, notamment les impacts actuels et prévus des changements climatiques, en prenant appui sur les dernières évaluations internationales. Le DTT 3 vise à fournir aux Parties contractantes des informations qui leur permettront de prendre des mesures d’adaptation et de renforcement de la résilience des zones humides, de promouvoir des solutions fondées sur la nature ou des approches par écosystème pour protéger les services écosystémiques face à l’évolution des conditions climatiques et d’autres pressions directes, notamment l’expansion de l’agriculture, la pollution et le développement urbain. |

**DTT 4.** L’utilisation rationnelle, la gestion durable et la restauration des zones humides dans le paysage terrestre et marin général.

|  |
| --- |
| Ce domaine de travail aidera les Parties contractantes à mettre en œuvre des mesures qui encouragent l’utilisation rationnelle et la gestion durable des zones humides ainsi que leur restauration et les moyens d’existence des communautés locales. Le DTT 4 comprend l’évaluation d’options pour des changements transformateurs afin de parvenir à l’utilisation rationnelle des zones humides parallèlement aux Objectifs de développement durable et d’aider à faire une place aux zones humides dans les stratégies nationales de développement. Les futures activités comprennent des orientations visant à renforcer le rôle des zones humides en matière de réduction des risques de catastrophe, promouvoir la sécurité alimentaire et permettre la restauration des zones humides. |

**DTT 5.** Questions transversales, fonctions d’appui et synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME).

|  |
| --- |
| Ce domaine de travail concerne les questions transectorielles qui ont un effet sur la conservation des zones humides et les rapports sur l’état mondial des zones humides (Perspectives mondiales des zones humides) ; il fournira des orientations techniques afin de faciliter les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME). Le DTT5 fournira des informations qui aideront les Parties contractantes à appliquer des approches efficaces en matière de conservation, restauration et utilisation rationnelle des zones humides et encouragera l’adoption de mécanismes d’établissement de rapports harmonisés avec ceux de différents cadres internationaux, notamment les ODD et le CMB-KM.  |

**Tâches prioritaires du GEST pour la période triennale 2025-2028**

3. Chaque tâche du GEST est assignée au DTT le plus pertinent même si certaines tâches contribuent probablement à l’exécution des travaux de multiples DTT. Le(s) type(s) probable(s) de résultat(s)/produit(s) figurent également pour chaque tâche mais pourraient changer à mesure que les travaux progressent et que le champ d’action se précise.

| **Tâche du GEST** | **Description** | **Calendrier** | **Résultat(s)** | **Mandat(s)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DTT 1 : Les zones humides d’importance internationale, le développement du réseau des sites et l’application des critères.** |
| **Tâche 1.1.** Appui scientifique et technique pour un suivi et des rapports efficaces sur les caractéristiques écologiques des zones humides d’importance internationale dans la Fiche descriptive Ramsar (FDR). | La tâche 1.1. mettra à jour les orientations sur l’évaluation et les rapports concernant les caractéristiques écologiques (et les changements dans les caractéristiques écologiques) des zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar), y compris les effets du changement climatique sur les caractéristiques écologiques.Elle consistera également à donner des avis scientifiques et techniques concernant la mise à jour des FDR, y compris une contribution à un éventuel groupe de travail sur ce sujet, sous réserve de ressources disponibles.  | 2025-2028 | Révisions au Cadre stratégique et à la FDR.  | Doc. SC63.19 (par. 19-21 & Annexe 2).Rapport et Décisions de la 63e Réunion du Comité permanent. |
| **Tâche 1.2.** Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau de zones humides d’importance internationale et synergies avec les objectifs pour le climat mondial, la biodiversité et le développement durable. | Dans le cadre de la tâche 1.2. sera réalisée une évaluation mondiale permettant d’identifier les types de zones humides sous-représentés, y compris la biodiversité et les habitats associés à l’échelle des régions biogéographiques (y compris dans les zones humides transfrontières), et une étude des changements dans les caractéristiques écologiques des zones humides, en s’appuyant sur les informations relatives aux sites consignées par le Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et d’autres sources pertinentes, afin de mettre en évidence, pour les Parties contractantes, les possibilités d’améliorer la désignation de zones humides d’importance internationale en fonction des objectifs relatifs à la biodiversité, au climat et au développement durable. | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information. | Rés. XII.5, Annexe 1.Rés. XIV.14, Annexe 2.Rés. XIV.6, par. 38Poursuite du plan de travail du GEST 2023-2025 (Décision intersessions 04 pré-SC62). |
| **DTT 2 : Outils pour l’évaluation, la cartographie et le suivi, et l’élaboration d’inventaires des zones humides.** |
| **Tâche 2.1.** Examen du système de classification des types de zones humides de la Convention. | Dans le cadre de la tâche 2.1, un examen en deux étapes sera entrepris concernant le système de classification des types de zones humides : * Étape 1 : Évaluation initiale pour déterminer s’il y a suffisamment de raisons justifiant une révision en profondeur. Cette mesure permettra de préciser les raisons pour lesquelles un examen est nécessaire, par exemple, pour répondre aux évaluations nationales et mondiales et aux objectifs d’établissement de rapports.
* Étape 2 : Une évaluation en profondeur sera entreprise pour traiter les problèmes et les possibilités déterminés durant l’étape 1.

La tâche 2.1 permettra d’examiner la possibilité d’améliorer le système de classification des zones humides, notamment par des amendements mineurs, par souci d’harmonisation avec les systèmes de classification utilisés par d’autres AME et les rapports nationaux et mondiaux sur l’étendue et l’état des zones humides. La réflexion portera également sur les éventuelles incidences sur les systèmes de classification nationaux de la proposition de révision de la classification des types de zones humides. | 2025-2028 | Rapports au Comité permanent (un rapport pour l’étape 1 et un rapport pour l’étape 2, si possible).Le cas échéant, le GEST préparera une résolution pour la COP16.  | Doc. SC63.19 (par. 16-18 & Annexe 1).Rapport et Décisions de la 63e Réunion du Comité permanent (Décision SC63-30). |
| **Tâche 2.2.** Faire avancer le développement et l’utilisation de la technologie pour la cartographie et l’inventaire des zones humides. | La tâche 2.2 portera sur les contributions à l’élaboration et à la mise en œuvre d’une initiative triennale visant à encourager le dialogue, l’échange des connaissances et les orientations sur l’utilisation de l’observation de la Terre pour l’inventaire, l’évaluation, le suivi et la conservation des zones humides, pour donner suite aux recommandations formulées au terme du processus de consultation sur l’observation de la Terre (annexe 2, COP15 Doc.11).La tâche 2.2 informera aussi les Parties contractantes sur les progrès technologiques en matière de cartographie et d’évaluation des zones humides ainsi que d’application des typologies écosystémiques mondiales, comprenant l’harmonisation des approches de cartographie et d’inventaire (par exemple, celles qui sont utilisées dans les inventaires nationaux des zones humides) pour établir des rapports sur la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides, surveiller l’état et les tendances des zones humides et mettre en œuvre des objectifs et cibles internationaux, par exemple, la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (30x30) et la Cible 6.6.1 des ODD sur les changements dans l’étendue des écosystèmes liés à l’eau dans le temps. | Tâche triennale (sous réserve de ressources humaines et financières). | Rapport technique et/ou Note d’information. Rapport au Comité permanent sur les progrès conformément à la Décision SC63-30. | Doc. SC63.19 [par. 49 h)].Rapport et Décisions de la 63e Réunion du Comité permanent (Décision SC63-30). |
| **DTT 3 : Les pressions directes et liées aux changements climatiques sur les zones humides, les effets et les réponses.** |
| **Tâche 3.1.** Évaluation des impacts des efflorescences algales nuisibles dans les zones humides. | La tâche 3.1 a pour objet de faire une synthèse des informations sur la présence et la fréquence des efflorescences algales nuisibles dans les zones humides, les causes principales des efflorescences algales nuisibles et leur impact sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris sur la santé humaine et l’accès à de l’eau propre pour l’agriculture, entre autres. Dans le cadre de la tâche 3.1, des orientations seront aussi développées sur les méthodes de meilleures pratiques permettant de prévenir et de gérer les efflorescences algales nuisibles, de maintenir les caractéristiques écologiques des zones humides et de protéger la santé humaine (par exemple, en termes d’impact sur les services écosystémiques).  | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information. | Doc. SC63.19 (par. 19-21 & Annexe 2). |
| **Tâche 3.2.** Évaluation des impacts des feux dans les zones humides. | Dans le cadre de la tâche 3.2, l’occurrence et les changements dans la fréquence et l’étendue des feux dans les zones humides seront évalués ainsi que leur impact sur i) la protection de la biodiversité, ii) les stocks de carbone et le potentiel de séquestration du carbone dans les zones humides et iii) la santé humaine. La tâche couvrira les impacts pour la population (par exemple, les problèmes de santé dus à la fumée) et les effets sur les services écosystémiques tels que les aliments, les fibres et l’accès à de l’eau propre, le cas échant.  | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information. | Doc. SC63.19 (par. 19-21 & Annexe 2). |
| **DTT 4 : L’utilisation rationnelle, la gestion durable et la restauration des zones humides dans le paysage terrestre et marin général.** |
| **Tâche 4.1.** Évaluation des voies du changement transformateur en vue de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides pour la nature, le climat et l’humanité.  | La tâche 4.1 portera sur l’examen et l’évaluation de modèles, de scénarios et de voies du changement transformateur pour s’attaquer à la triple crise planétaire (changements climatiques, pollution et perte de biodiversité), de même que sur les Objectifs stratégiques de la Convention sur les zones humides et d’autres objectifs et cibles pertinents tels que les ODD et le CMB-KM, en s’appuyant sur les évaluations correspondantes de l’IPBES (par exemple, l’Évaluation Nexus et l’Évaluation des changements transformateurs). Le cas échéant, la tâche s’efforcera d’intégrer des activités prévues à l’origine dans le cadre de la tâche 3.4 du plan de travail 2023-2025, couvrant une synthèse des solutions fondées sur la nature (SFN) appliquées avec succès ou des approches par écosystème pour la protection, la conservation, la restauration, l’utilisation durable et la gestion des écosystèmes des zones humides en vue de traiter les changements climatiques et d’obtenir d’autres avantages concomitants. Si possible, diverses valeurs et opinions autochtones ainsi que des savoirs traditionnels seront également examinées pour contribuer à la dynamique en faveur d’un changement transformateur. | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information.Thème potentiel pour les futures Perspectives mondiales des zones humides.Base de données avec des solutions fondées sur la nature.  | Doc. SC63.19 (par. 19-21 & Annexe 2).Vision du cinquième Plan stratégique (À confirmer) |
| **Tâche 4.2.** Stimulation de la restauration des zones humides pour renforcer la résilience climatique et la restauration de la biodiversité : En s’appuyant sur les résultats du GEST et les cadres mondiaux. | Dans le cadre de la tâche 4.2, les connaissances et les orientations relatives à la restauration des zones humides feront l’objet d’une synthèse et seront promues afin d’améliorer la résilience climatique et de soutenir le rétablissement de la biodiversité. La tâche 4.2 s’inspirera de la gamme des produits du GEST relatifs à la restauration, tels que la Note d’information 10 sur la restauration des zones humides pour la résilience aux changements climatiques, la Note d’information 11 sur la restauration pratique des tourbières et les Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2025. Les travaux garantiront aussi l’intégration et la communication des progrès internationaux en matière de restauration, tels que les futures orientations associées à la Cible 2 du CMB-KM et la Décennie des Nations Unies pour la restauration.  | 2025-2028 | Élaborer des supports de communication, notamment des Notes d’orientation et/ou des Notes d’information, si nécessaire. Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités et d’échange des connaissances.  | Activités pertinentes du GEST : p.ex., Rés. XIV.6, par. 45 ; Rés. XIV.14, Annexe 2 ; Rés. XIV.16, par. 21 ; Rés. XIV.17, par. 14. |
| **DTT 5 : Questions transversales, fonctions d’appui et synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME).** |
| **Tâche 5.1.** Perspectives mondiales des zones humides | La tâche 5.1. porte sur une publication phare de la Convention, fournissant des évaluations complètes et factuelles de l’état mondial des zones humides, évaluant les progrès accomplis par rapport au Plan stratégique et proposant des recommandations ciblées aux décideurs. Le processus d’évaluation suivra une approche par étapes structurée, tenant compte de la portée, de la collecte de données, de l’examen par des experts et d’efforts de communication considérables.  | Tâche triennale (sous réserve de ressources humaines et financières). | Perspectives mondiales des zones humides 2028. | Doc. SC64.18 |
| **Tâche 5.2.** Amélioration des rapports sur les zones humides, au plan mondial : synergies dans le développement des indicateurs et méthodes pour le cinquième Plan stratégique de la Convention et d’autres processus mondiaux. | Dans la tâche 5.2 seront développées des orientations sur les moyens de combler les lacunes dans les indicateurs et des outils d’établissement de rapports sur les zones humides pour soutenir l’évaluation des indicateurs et des cibles associés au cinquième Plan stratégique de la Convention et à d’autres évaluations et processus d’établissement de rapports mondiaux (par exemple, CMB-KM). Ce sera principalement l’occasion de poursuivre les travaux en parallèle avec le CMB-KM pour fixer des objectifs ambitieux et liés pour les zones humides et des indicateurs de suivi, par exemple, dans le cadre des Stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB).  | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information. | Doc. SC63.19 (par. 19-21 & Annexe 2).Rés. XIII.5Rés. XIV.14, Annexe 2Rés. XIV.6, par. 24 & 44 |
| **Tâche 5.3.** Examen des cadres politiques et juridiques pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides.  | La tâche 5.3 évaluera les cadres politiques et juridiques pour estimer l’efficacité de leur appui à la conservation, la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides. Cette évaluation s’appuiera sur les orientations et informations fournies dans le Manuel 3 : Lois et institutions, tout en tenant compte d’études de cas plus récentes et de l’évolution des lois. La tâche permettra d’identifier et de présenter des exemples de réussites en matière de lois et politiques pour les zones humides ayant donné des résultats positifs encourageant l’utilisation rationnelle, la conservation et la restauration de zones humides, et fournira des recommandations pour améliorer la mise en œuvre de ces cadres. | 2025-2028 | Rapport technique et/ou Note d’information.Base de données sur les politiques.  | SC57 Doc.8 ; Rés. XIV.14., Annexe 2 ; & Poursuite du plan de travail du GEST 2023-2025 (Décision 04 pré-SC62). |

**Tâches additionnelles du GEST**

4. D’autres tâches pourraient être incluses dans le plan de travail du GEST pour la période triennale 2025-2028.

Durant la consultation du GEST sur les éventuelles priorités, des tâches potentielles ont été identifiées et sont brièvement décrites dans le tableau ci-dessous. Toutefois, au moment d’établir le plan de travail du GEST pour la période triennale 2025-2028, il conviendra de réfléchir avec soin à la disponibilité des ressources humaines et financières.

| **Nouvelles questions émergentes identifiées par le GEST** | **Description** |
| --- | --- |
| * Cadre révisé pour la Convention et d’autres AME afin de coordonner les rapports au niveau mondial sur l’étendue et la dégradation des zones humides
 | Élaborer un cadre d’établissement des rapports normalisé pour harmoniser et améliorer la coordination mondiale des données sur l’étendue, l’état et la dégradation des zones humides à l’échelle de multiples AME, afin d’améliorer le suivi et les rapports sur la santé des zones humides. |
| * Élaboration d’un inventaire mondial des zones humides exhaustif
 | Élaborer un inventaire mondial des zones humides qui regroupe les données existantes et comble les lacunes afin de fournir une vue d’ensemble précise et complète des écosystèmes des zones humides à l’échelle mondiale. Cette mission serait exécutée par le biais de l’initiative GEO Wetlands. |
| * Cartographie et inventaire des zones humides dans le contexte périurbain
 | Traiter les difficultés particulières de la cartographie et de l’inventaire des zones humides en milieu périurbain, où l’expansion urbaine et les changements dans l’affectation des sols exercent des menaces importantes sur les écosystèmes des zones humides. |
| * Évolution des cycles de l’eau et gestion des cycles de sécheresse
 | Explorer les effets de l’évolution des cycles de l’eau, notamment de l’augmentation de la fréquence des sécheresses sur les écosystèmes des zones humides et élaborer des stratégies pour gérer cette évolution afin de préserver la résilience et les fonctions des zones humides.  |
| * Soutien pour les moyens d’existence des communautés résidant dans les zones humides
 | Élaboration de stratégies pour soutenir et renforcer les moyens d’existence des communautés résidant dans les zones humides ou à proximité, en veillant à ce que la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides soient harmonisées avec le bien-être social et économique des populations locales. |
| * Impacts sur les zones humides de la transition vers de nouvelles sources d’énergie électrique et l’utilisation accrue de minerais
 | Examiner les impacts environnementaux sur les zones humides d’une demande croissante d’énergie électrique et d’extraction de minerais, en s’intéressant particulièrement aux changements dans l’utilisation des sols, à la pollution et à la dégradation des habitats.  |
| * Défis associés à la biodiversité et aux crédits carbone
 | Faire face à la complexité et aux défis associés à la biodiversité et aux mécanismes de crédits carbone appliqués aux écosystèmes des zones humides en vue de proposer des cadres pouvant maximiser aussi bien la séquestration du carbone que la protection de la biodiversité.  |
| * Évaluations intégrées des zones humides pour faire face aux menaces à l’échelle des bassins fluviaux
 | Évaluer les écosystèmes des zones humides au niveau du bassin fluvial, en intégrant les facteurs hydrologiques, écologiques et socioéconomiques, pour lutter contre les menaces de manière globale et promouvoir une gestion des zones humides à l’échelle du bassin versant. |
| * Potentiel de capture du carbone des zones humides sur sol minéral
 | Explorer les capacités de séquestration du carbone des zones humides sur sol minéral, en évaluant leur rôle dans l’atténuation des changements climatiques et en élaborant les meilleures pratiques pour leur conservation et restauration.  |
| * Pollution par les plastiques dans les zones humides et pour les espèces des zones humides
 | Examiner l’étendue et les impacts de la pollution par les plastiques dans les écosystèmes des zones humides, et en particulier leurs effets sur les espèces des zones humides, et proposer des stratégies pour réduire et gérer les déchets plastiques dans ces habitats d’importance critique.  |
| * Les zones humides d’importance internationale – orientations sur des références en évolution (caractéristiques écologiques)
 | Fournir des orientations actualisées sur la gestion des zones humides d’importance internationale face à des références écologiques en évolution. |
| * Évaluation Nexus – sur la base de l’évaluation de l’IPBES dans le contexte des zones humides
 | En s’appuyant sur l’évaluation de l’IPBES, appliquer son cadre Nexus aux zones humides afin d’évaluer les liens d’interdépendance entre l’eau, la biodiversité, l’alimentation et le climat. |
| * Utilisation rationnelle des zones humides : actualisation des orientations
 | Proposer des révisions et des mises à jour aux orientations de la Convention sur l’utilisation rationnelle des zones humides en intégrant de nouvelles connaissances scientifiques, des meilleures pratiques et des défis environnementaux émergents.  |
| * Poursuite des travaux sur « d’autres mesures de conservation efficaces par zone » (AMCE)
 | Explorer plus à fond l’application et l’intégration des AMCE dans la conservation des zones humides, en identifiant des possibilités de reconnaissance et d’appui à des zones de conservation non traditionnelles. |

**Annexe 2**

**Compte rendu du processus de consultation sur l’observation de la Terre au service de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides**

**Contexte**

1. Le processus de consultation sur l’observation de la Terre au service de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humidesa été mis en place en application de la Résolution XIII.10 de la Convention sur les zones humides qui, au paragraphe 23, demande au Secrétariat, sous réserve des ressources disponibles, d’étudier les possibilités, et les coûts associés, de travailler avec les organisations d’observation de la Terre, notamment le Groupe sur l’observation de la Terre (« Group on Earth Observations », GEO), afin de mettre à la disposition des Parties contractantes ce type de données et d’outils de suivi en vue de la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et d’assurer le suivi des changements intervenus dans les zones humides d’importance internationale. Il fait également suite à la Décision SC63-30 du Comité permanent qui demande au Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) d’organiser, en collaboration avec le Secrétariat, une consultation avec des spécialistes de l’observation de la Terre sur l’élaboration d’une initiative visant à favoriser le dialogue, l’échange de connaissances et la communication d’orientations en matière d’observation de la Terre à l’appui de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides.

**Processus de consultation sur l’observation de la Terre**

2. Ce processus de consultation avait pour objet de favoriser et de renforcer l’utilisation des données et outils d’observation de la Terre lors de la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et de leur utilisation, et aux fins de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides ; il devait ainsi soutenir les Parties contractantes dans la protection et l’utilisation rationnelle des zones humides, et permettre de se conformer aux engagements pris au titre de la Convention sur les zones humides et d’autres accords mondiaux sur l’environnement pertinents et d’en rendre compte.

3. Ce processus de consultation a été mené à bien sur la base d’entretiens approfondis menés auprès de 13 Parties contractantes et axés sur la réalisation des inventaires nationaux des zones humides, sur la définition des priorités et des besoins (présentés dans le document d’information SC63 Inf.2), et sur les efforts actuellement déployés au titre de la Convention pour soutenir la réalisation des inventaires (présentés dans les documents SC64 Doc.10, SC63 Doc.10 et SC62 Doc.9). Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de spécialistes en observation de la Terre de cinq organisations, à savoir l’Institut hydraulique danois – Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-DHI), Wetlands International, l’Agence d’exploration aérospatiale japonaise (JAXA), Digital Earth Africa et la Tour du Valat, afin de discuter des besoins des Parties contractantes à la Convention sur le plan technique et en termes de capacités, en particulier en ce qui concerne l’intégration des technologies d’observation de la Terre dans l’inventaire, l’évaluation, le suivi et la conservation des zones humides. Ce processus a permis de jeter les bases d’une « Journée de l’observation de la Terre » organisée le 6 décembre 2024, parallèlement à la 27e réunion du GEST, en présence de spécialistes de l’observation de la Terre, des membres du GEST, des observateurs et des Correspondants nationaux.

4. Hugh Robertson, Président du GEST, et Jerker Tamelander, Directeur du service Sciences et politiques du Secrétariat, ont inauguré la Journée de l’observation de la Terre. Flore Lafaye de Micheaux (Conseillère principale pour l’Europe) et Filip Aggestam (Responsable scientifique et technique) ont présenté les activités actuellement mises en œuvre par le Secrétariat pour soutenir les Parties contractantes dans la réalisation des inventaires nationaux des zones humides et une synthèse des entretiens menés auprès des Parties contractantes et des spécialistes de l’observation de la Terre. Les exposés des spécialistes ont porté sur le potentiel de transformation des données et des outils d’observation de la Terre en ce qui concerne l’inventaire et le suivi des zones humides (Marc Paganini, Agence spatiale européenne, ESA), sur l’utilité des radars spatiaux dans la cartographie des zones humides, avec à l’appui des études de cas provenant de la plateforme Global Mangrove Watch et de l’initiative ALOS Wetland Inundation Mapping (Åke Rosenqvist, JAXA), sur l’utilisation de l’apprentissage automatique pour créer un ensemble de données mondiales sur les zones humides en s’appuyant sur le système Global Wetland Watch (Christian Toettrup, DHI, et Stuart Crane, PNUE), sur la mise en place de services d’observation de la Terre opérationnels et durables grâce à Copernicus, le programme phare d’observation de la Terre de l’Union européenne (Michel Massart, CCR-UE), ainsi que sur les expériences de programmes régionaux ayant intégré avec succès des outils d’observation de la Terre (Anis Guelmami, Observatoire des zones humides méditerranéennes, et Lisa-Maria Rebelo et Mpho Sadiki, Digital Earth Africa). La journée s’est achevée par une table ronde, animée par Jerker Tamelander. Le document de travail, le programme et les exposés de la Journée de l’observation de la Terre sont disponibles sur le site web de la Convention[[29]](#footnote-30).

5. Le présent rapport final présente une synthèse des principales conclusions et recommandations issues du processus de consultation. Il comprend de légères mises à jour du projet de rapport présenté lors de la 64e Réunion du Comité permanent (SC64 Inf.2[[30]](#footnote-31)).

**Principales conclusions**

6. Les principales conclusions du processus de consultation sont résumées ci-après :

a. ***La production et la qualité des données d’observation de la Terre augmentent rapidement.*** Ces dernières années, la gamme des satellites et des capteurs capables de produire des données utiles aux fins de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides s’est rapidement élargie et ne cesse de croître. On dispose ainsi d’un plus grand nombre de données, plus précises aussi, à haute résolution temporelle, spectrale et spatiale. Les progrès dans le domaine de l’intelligence artificielle, notamment l’apprentissage automatique, devraient contribuer à accroître le nombre et les possibilités d’application des outils et données d’observation de la Terre en ce qui concerne la délimitation et la cartographie des zones humides, l’évaluation de leur état et la fourniture de services écosystémiques.

b. ***Les données d’observation de la Terre sont souvent en libre accès.*** Les données d’observation de la Terre en libre accès peuvent, pour la plupart d’entre elles, être facilement mises à profit à titre gratuit dans le cadre de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides. Les agences spatiales placent une très grande partie des données qu’elles produisent dans le domaine public, ou les mettent gratuitement à disposition à des fins d’utilisation non commerciale, qu’il s’agisse de données brutes ou de produits et services dérivés. On peut y voir un « service public » extrêmement précieux, sachant que de nombreux pays ne disposent ni des infrastructures, ni des capacités techniques nécessaires pour générer, stocker et traiter de grands volumes de données d’observation de la Terre, et que la mise en place et l’entretien de ce dispositif au niveau national peuvent s’avérer très coûteux et irréalisables. Les données commerciales tirées de l’observation de la Terre à très haute résolution spatiale, bien qu’elles ne soient pas toujours en accès gratuit, peuvent également jouer un rôle crucial dans l’amélioration des efforts en matière d’inventaire, d’évaluation et de suivi des zones humides, les informations spatiales qu’elles offrent pouvant justifier leur coût pour des applications spécifiques à l’échelon local (par exemple dans le cadre du suivi d’habitats de zones humides de petite taille ou fragmentés ou de zones humides artificielles, du suivi de projets de restauration de zones humides, d’études d’impact sur l’environnement, etc.).

c. ***Les données d’observation de la Terre constituent un atout précieux mais sous-exploité.*** Si les données d’observation de la Terre sont de plus en plus souvent mises au service de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides nationales, elles n’en restent pas moins sous-exploitées au vu de leur nombre sans cesse croissant. L’observation de la Terre (et les investissements y afférents) présente en effet un potentiel extrêmement important encore sous-utilisé. Les perspectives en termes d’offre sont gigantesques, mais la demande reste limitée. En dépit des données disponibles, les autorités en charge des zones humides ne sont pas incitées à en tirer parti et, souvent, le contexte institutionnel et politique est en décalage par rapport à la quantité de données et de produits dérivés disponibles.

d. ***La conception axée sur l’utilisateur est essentielle pour favoriser l’utilisation des données d’observation de la Terre lors de l’inventaire des zones humides.*** Pour inciter à réaliser les inventaires nationaux des zones humides en s’appuyant sur les données d’observation de la Terre, il convient de mettre davantage l’accent sur les besoins des autorités nationales chargées de l’inventaire, du suivi et de la gestion des zones humides, ainsi que sur les exigences d’autres utilisateurs finaux, y compris les autorités chargées des politiques sectorielles pertinentes ou du suivi et des rapports sur la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité, de climat et de développement durable. Pour favoriser une véritable appropriation et faire en sorte que les produits et services relevant de l’observation de la Terre soient pertinents et adaptés à la situation, et que les besoins techniques et en matière de capacités soient bien cernés et pris en compte, il est essentiel de faire activement participer les utilisateurs finaux à la conception et au développement de produits et d’outils d’observation de la Terre adaptés à la réalisation des inventaires des zones humides. Adopter une approche axée sur l’utilisateur contribuera à « démocratiser » l’observation de la Terre , en en faisant un outil précieux et plus facile d’accès.

e. ***L’observation de la Terre présente encore certaines limites mais il y sera bientôt remédié.*** Certains types de zones humides, comme les petites zones humides et les zones humides intérieures boisées, ont longtemps été difficiles à identifier, cartographier et évaluer à l’aide des technologies d’observation de la Terre. De même, il est difficile de définir certaines caractéristiques des zones humides, par exemple la profondeur des tourbières, où l’étendue et l’état des zones humides à forte variabilité saisonnière ou interannuelle. En outre, l’inventaire des zones humides artificielles n’est pas homogène. S’il est possible de lever une partie de ces limites en faisant une utilisation innovante des technologies d’observation de la Terre actuellement disponibles, de nouveaux capteurs et produits d’observation de la Terre plus élaborés doivent encore être mis au point. Les agences spatiales peuvent jouer un rôle crucial dans le comblement de ces lacunes en orientant leurs efforts vers le renforcement des capacités en matière de mise à profit des données d’observation de la Terre. Ils peuvent aligner leurs priorités sur les recommandations de mécanismes intergouvernementaux, par exemple celles de la Convention sur les zones humides, afin de s’assurer que l’évolution des outils d’observation de la Terre soient bien adaptée aux besoins essentiels en matière d’inventaire, de suivi, d’évaluation et de conservation des zones humides à l’échelle mondiale.

f. ***Pour être utiles, les données d’observation de la Terre doivent être confirmées par des données de terrain.*** Pour pouvoir exploiter tout le potentiel des données d’observation de la Terre, il est essentiel de pouvoir s’appuyer sur des données *in situ* de qualité permettant de valider ces données et de former des modèles. Ce point est important de manière à tenir compte comme il se doit de caractéristiques des zones humides au niveau biorégional/local, et de manière à proposer des solutions adaptées à des types de zones humides qui, jusqu’à présent, ont été difficiles à cartographier à l’aide d’outils d’observation de la Terre. Une très grande partie des données de terrain sont d’ores et déjà en possession d’autorités nationales, mais aussi (entre autres) d’établissements universitaires, d’organisations de la société civile et d’organisations du secteur privé, et d’autres données de terrain seront nécessaires concernant de nombreux autres sites et/ou types de zones humides particuliers. Il convient donc d’améliorer le partage des données adaptées à une validation sur le terrain et à la formation de modèles ; pour ce faire, une relation de confiance assortie de mécanismes appropriés en matière de coopération doivent être établis. Il convient également de poursuivre l’analyse des lacunes afin de déceler les insuffisances s’agissant des données permettant une validation de terrain et la formation de modèles pour des types de zones humides précis. Pour ce faire, il est possible de s’inspirer de ce qui a été fait pour certains types de zones humides, par exemple les mangroves.

g. ***Un système commun de classification des zones humides favorise l’interopérabilité des données et l’établissement de rapports.*** Disposer d’un système de classification commun est important pour ce qui est de l’interopérabilité des données ; cela permet également de compiler et de présenter les données à l’échelle mondiale à partir des rapports des différentes Parties contractantes. La capacité des Parties contractantes à choisir parmi toute une série de strates de données sur les zones humides à la fois interopérables et répondant à un système de classification commun peut contribuer à une utilisation accrue des données d’observation de la terre lors de la réalisation des inventaires nationaux. Le Système de classification des types de zones humides de la Convention sur les zones humides a été créé dans le but d’offrir un cadre global permettant d’identifier rapidement les principaux habitats de zones humides représentés à l’intérieur des zones humides d’importance internationale. Néanmoins, comme indiqué dans le document « Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l’évolution de la Liste des zones humides d’importance internationale de la Convention sur les zones humides », il convient d’étudier soigneusement s’il est adapté à tel ou tel inventaire des zones humides. De fait, nombre de Parties contractantes disposent de leur propre système de classification national, et celui-ci n’est pas toujours mis en correspondance avec le système de classification de la Convention. Le GEST travaille actuellement à la définition de la portée et à la planification d’un processus d’examen du système de classification de la Convention pour la période triennale 2025-2027 (en application de la Décision SC63-30 du Comité permanent).

h. ***Des variables essentielles relatives aux zones humides peuvent étayer leur conservation et leur utilisation rationnelle.*** Les zones humides sont des écosystèmes dynamiques qui fournissent un très large éventail de services en fonction, notamment, de la biodiversité qu’elles abritent, de leur système hydrographique, des flux de carbone ou de leur capacité à stocker le carbone. Or, ce n’est pas seulement la diminution de leur superficie mais aussi leur dégradation qui compromettent fortement les fonctions et les services que procurent les zones humides. Outre le suivi de l’évolution de la superficie des zones humides au fil du temps, il est donc important, en parallèle, de pouvoir suivre l’état des zones humides et l’évolution de leurs caractéristiques propres. À titre d’exemple, des résolutions de la Convention ont demandé aux Parties contractantes de mettre à jour leurs inventaires nationaux des zones humides pour permettre une estimation des capacités de stockage du carbone et des flux de carbone, de manière à actualiser les données sur les émissions de gaz à effet de serre et à faire figurer les mesures en faveur des zones humides parmi les Contributions déterminées au niveau national et dans d’autres plans du lutte contre les changements climatiques (Résolution XII.11 et Résolution XIII.14). Poursuivre la mise au point de variables adaptées, susceptibles d’être évaluées à l’aide des données d’observation de la Terre, est essentiel pour la conservation, la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides, et pour favoriser la réalisation et le suivi des objectifs en matière de protection de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et de neutralité en matière de dégradation des sols.

i. ***L’utilisation accrue de l’observation de la Terre lors la réalisation des inventaires des zones humides permettra de rendre compte plus précisément de l’étendue et de l’état des zones humides au titre de la Convention.*** Les Parties contractantes bénéficient de la participation de longue date des agences spatiales aux activités menées au titre de la Convention. Celles-ci contribuent notamment aux travaux du GEST, soutiennent les Parties contractantes dans la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides, et aident à l’inscription de nouvelles zones humides d’importance internationale et à leur gestion. Or, moins de 50 % des Parties contractantes font état de progrès dans la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides, et elles sont encore moins nombreuses à transmettre des données tirées de ces inventaires dans le cadre des rapports nationaux prévus au titre de la Convention et du suivi de l’indicateur 6.6.1 des ODD. En outre, la Convention doit encore produire une carte mondiale complète et cohérente de l’étendue des zones humides. Il convient de renforcer fortement l’appui aux Parties contractantes, conformément à l’approche définie par le Secrétariat (comme indiqué dans les documents SC62 Doc.9, SC63 Doc.10 et SC64 Doc.10), et de veiller à ce que ces dernières aient accès aux orientations, aux connaissances et à l’assistance nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs inventaires nationaux des zones humides, de les affiner au fil du temps et de les mettre à profit. Il est indispensable de disposer d’un inventaire mondial des zones humides régulièrement mis à jour (en tenant compte des initiatives en cours, à l’image de Global Wetland Watch ou du GEO Global Ecosystem Atlas), y compris en ce qui concerne leur état et l’étendue des zones humides en cours de restauration ou déjà restaurées. Ce type d’inventaire permettrait d’étayer les Perspectives mondiales des zones humides, le produit phare de la Convention, de renforcer les travaux du GEST et de contribuer à d’autres cadres politiques internationaux.

j. ***Il est indispensable de disposer d’ensembles de données mondiales concernant des types de zones humides précis pour favoriser la réalisation d’inventaires nationaux des zones humides et l’établissement de rapports à l’échelle mondiale.*** Disposer d’ensembles de données mondiales sur des types de zones humides précis, à l’image de la plateforme Global Mangrove Watch, joue un rôle crucial dans la promotion des efforts en faveur de la réalisation des inventaires, du suivi et de l’évaluation des zones humides partout dans le monde. Ces ensembles de données mondiales peuvent constituer un point de départ précieux pour des pays qui n’ont pas encore réalisé leur propre inventaire, en fournissant des informations de base permettant d’orienter leurs activités. Qui plus est, ils permettent une comparaison normalisée de l’étendue, de l’état et des tendances des zones humides d’un pays et d’une région à l’autre. Ces ensembles de données peuvent également être utiles pour se conformer aux exigences internationales en matière d’établissement de rapports, par exemple à celles de la Convention sur les zones humides ou de l’indicateur 6.6.1 des ODD. Pour que les Parties contractantes et d’autres acteurs puissent véritablement mettre à profit ces ensembles de données mondiales, il est essentiel d’en améliorer la qualité, l’accessibilité et la mise à jour.

k. ***Une coordination et une coopération internationales accrues, assorties d’un recensement des lacunes et des besoins en termes de politiques générales, sont essentielles pour accélérer l’adoption des outils d’observation de la Terre et optimiser l’impact des initiatives en la matière.*** Selon les conclusions de l’initiative GEO Wetlands menée dans le cadre du Programme de travail du GEO 2023-2025, plusieurs initiatives scientifiques pourraient contribuer d’une manière plus adaptée aux efforts déployés au niveau international en matière d’inventaire, de suivi, d’évaluation et de conservation des zones humides si la Convention sur les zones humides en exprimait clairement le besoin. De fait, de nombreuses initiatives sont en cours visant à cartographier, classer et évaluer les zones humides à l’aide de données et outils d’observation de la Terre, dont des initiatives mondiales, régionales et nationales. Si nombre d’entre elles débouchent sur un très large éventail de données et d’outils, une coordination accrue entre ces initiatives pourrait faciliter un plus grand partage des connaissances et des données et, surtout, aider les Parties contractantes à mettre à profit ces données, produits et outils d’observation de la Terre pour réaliser des inventaires nationaux des zones humides et assurer leur suivi, leur évaluation et leur conservation. Il convient de mettre en place un mécanisme ou de créer une communauté permettant d’échanger constamment des informations, de mobiliser et de soutenir les Parties contractantes/autorités nationales en tant qu’utilisateurs finaux, mais aussi de favoriser la participation d’autres parties prenantes, y compris les établissements universitaires et les organisations de la société civile, par exemple en ce qui concerne les données *in situ*, et de promouvoir l’adoption des outils d’observation de la Terre. Il pourrait être envisagé de mettre en place une coopération de ce type avec le Secrétariat du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) et le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CEOS) pour ce qui est des aspects relatifs aux données, à la science et à la technologie des observations de la Terre par satellite pour la surveillance des zones humides et l’établissement de rapports, ainsi que pour ce qui est de la coordination avec les agences spatiales. Une approche régionale pourrait s’avérer particulièrement utile pour offrir aux Parties contractantes une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités, en s’appuyant sur les mécanismes, initiatives ou centres régionaux créés au titre de conventions mondiales, dont les Initiatives régionales Ramsar ou d’autres initiatives, à l’image de Digital Earth Africa.

**Recommandations**

7. À l’issue du processus de consultation lancé par la Convention, les actions recommandées en vue de favoriser l’utilisation des données et outils d’observation de la Terre pour réaliser les inventaires des zones humides et assurer leur suivi, leur évaluation et leur conservation sont les suivantes :

a. ***Élaborer une initiative visant à mettre les données et outils d’observation de la Terre au service de l’inventaire, du suivi, de l’évaluation et de la conservation des zones humides***. Ce type de mécanisme s’emploierait à  :

i. Faciliter l’accès aux technologies d’observation de la Terre et leur utilisation.Améliorer l’accès aux données, produits dérivés et outils d’observation de la Terre (qu’ils soient récents ou plus anciens) issus de sources diverses, ainsi que leur utilisation concrète, afin de favoriser la réalisation, la mise à jour et la mise à profit des inventaires nationaux des zones humides. Le cas échéant, contribuer à leur évolution constante, notamment en encourageant l’échange de données concernant la validation sur le terrain et la formation de modèles.

ii. Créer des ensembles de données mondiales sur les zones humides/consolider les ensembles existants. Créer de nouveaux ensembles de données mondiales sur les types de zones humides et les tenir à jour, et soutenir/promouvoir l’enrichissement des ensembles de données mondiales existants consacrés à des types de zones humides précis. L’accent pourra être mis sur les zones humides d’importance internationale dans ce cadre.

iii. Définir des variables essentielles concernant les zones humides. Promouvoir la définition de variables essentielles concernant les zones humides afin que les données d’observation de la Terre aient une utilité accrue dans le cadre des inventaires des zones humides, de la surveillance et de l’évaluation des zones humides, et de l’établissement de rapports. Il s’agira notamment de surveiller l’évolution des Zones humides d’importance internationale, de planifier les activités de conservation et de restauration des zones humides et de soutenir les efforts déployés au plan national en matière de planification et d’établissement de rapports au titre d’instruments internationaux comme la Convention sur les zones humides ou les Objectifs de développement durable.

iv. Proposer des activités de renforcement des capacités.Consolider les initiatives de renforcement des capacités en élaborant des supports, des outils et des activités de formation en collaboration avec les utilisateurs finaux. Ces activités devront comprendre des orientations sur la mise en concordance des systèmes nationaux de classification des zones humides, notamment avec le Système de classification des types de zones humides de la Convention et d’autres systèmes de classification pertinents, à l’image de la Typologie mondiale des écosystèmes.

v. Offrir une assistance et des conseils techniques.Offrir une assistance et des conseils techniques aux Parties contractantes de la Convention tout au long du processus d’inventaire des zones humides nationales qu’ils mettront en place. Il conviendra d’offrir un soutien adapté qui réponde aux défis techniques, méthodologiques et opérationnels particuliers auxquels sont confrontés les différents pays.

vi. Renforcer la coordination et la coopération internationales.Participer activement aux initiatives internationales et renforcer la coordination et la collaboration entre ces dernières afin que l’établissement de synergies permette de résoudre des problèmes liés aux zones humides. Encourager la mise en place de partenariats dans le cadre d’efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national afin d’améliorer l’utilité des données, produits dérivés et outils d’observation de la Terre lors de la réalisation des inventaires des zones humides et aux fins de leur surveillance, leur évaluation et leur conservation.

Cette initiative s’inscrirait en complément du mécanisme d’appui à la réalisation des inventaires nationaux des zones humides prévu par la Convention ; elle viendrait l’étayer et devrait être officiellement mise en place par l’organe directeur de la Convention, afin d’en garantir l’impact et la durabilité. Elle pourrait être élaborée à partir d’une proposition préliminaire d’initiative GEO Wetlands soumise en vue de son inscription au Programme de travail post-2025 du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO), en s’inspirant de modèles existants, notamment des initiatives phares du GEO. Elle serait élaborée et mise en œuvre en étroite collaboration avec les agences spatiales et les organisations spécialisées dans l’observation de la Terre. Elle devrait étudier par quels moyens tirer parti des mécanismes régionaux pertinents, y compris ceux établis au titre de la Convention sur les zones humides (Initiatives régionales Ramsar), ou d’autres accords ou instruments mondiaux, et pourrait envisager de faire appel à des « États champions » pour faire en sorte que les solutions soient élaborées de manière à répondre aux besoins nationaux, permettre de tester et d’affiner les approches, faciliter les échanges entre pairs et favoriser une adoption à grande échelle. Les conclusions de ce processus de consultation sur les données et outils d’observation de la Terre pourraient servir de fondement à des ajustements techniques ultérieurs.

Le Secrétariat pourra être chargé de la mise en place de cette initiative, en collaboration avec le GEST et les partenaires concernés. Dans un premier temps, il est essentiel d’obtenir des ressources financières de départ pour l’élaboration de l’initiative, y compris pour définir ses conditions et modalités de fonctionnement à plus long terme.

b. ***Mettre en place un système de coopération bilatérale avec les agences spatiales et les initiatives d’observation de la Terre ou renforcer le système existant.*** Il pourra s’agir, entre autres, d’élargir la collaboration de longue date avec les agences spatiales qui contribuent aux travaux du GEST et au Programme de la Convention, de manière à favoriser la réalisation des inventaires nationaux des zones humides, à inciter à une utilisation accrue des produits et services d’observation de la Terre existants (notamment ceux du programme Copernicus, de la plateforme Global Mangrove Watch et du système Global Wetland Watch) lors de la réalisation des inventaires, et à mettre au point de nouveaux outils et ensembles de données mondiales sur les zones humides afin de remédier aux lacunes actuelles. Cela pourra se faire au moyen d’un échange de lettres ou d’accords de coopération entre le Secrétariat de la Convention et les organisations partenaires concernées, en envisageant également une coopération avec le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CEOS) en ce qui concerne les données satellitaires utiles dans le cadre des inventaires nationaux des zones humides.

c. ***Mener des évaluations approfondies afin de recenser de nouveaux besoins en matière d’évolution technologique.*** Il pourra notamment s’agir de définir quels types de zones humides, ou quelles zones humides/régions de zones humides, doivent faire l’objet d’approches fondées sur l’observation de la Terre encore plus élaborées sur le plan technique, y compris de stratégies d’observation systématique particulières, afin de favoriser l’inventaire des zones humides, et de définir pour quels types de zones humides il est nécessaire de disposer de données supplémentaires ou de meilleure qualité concernant la validation sur le terrain et la formation de modèles, ou d’améliorer l’échange de données de ce type. Ces évaluations/analyses pourront être menées à bien par le GEST dans le cadre de son plan de travail pour la période triennale 2025-2028, leurs résultats devant être étudiés en collaboration avec les agences spatiales ou les initiatives d’observation de la Terre. Dans un premier temps, le Secrétariat pourra encourager la mise au point de produits et de méthodes d’échantillonnage aléatoire pour cartographier, par exemple, les zones humides intérieures boisées, les petites zones humides et les zones humides artificielles, et pour évaluer la profondeur des tourbières et l’étendue et l’état des zones humides à forte variabilité saisonnière ou interannuelle, au moyen de contacts formels avec le Comité sur les satellites d’observation de la Terre (CEOS).

d. ***Faire connaître les résultats du processus de consultation sur l’observation de la Terre, les besoins recensés et les actions recommandées***. Il pourra s’agir, entre autres, de communiquer ces informations aux agences spatiales et initiatives d’observation de la Terre, aux organismes de financement internationaux et nationaux, aux organisations philanthropiques, aux organisations internationales concernées, ainsi qu’à d’autres AME, par l’intermédiaire de leurs Secrétariats respectifs et, le cas échéant, en participant aux réunions de leurs organes directeurs ou subsidiaires ; une invitation à contribuer ou à collaborer à la mise en œuvre des recommandations issues du processus de consultation sur les données et outils d’observation de la Terre pourra également être lancée. Ces activités pourront être entreprises par le Secrétariat de la Convention, en collaboration avec le GEST.

**Remerciements**

8. La précieuse contribution au processus de consultation des représentants des Parties contractantes, des agences spatiales et des organisations spécialistes de l’observation de la Terre lors des entretiens et de la Journée de l’observation de la Terre a été vivement appréciée.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/groupe-devaluation-scientifique-et-technique-gest-plan-de-travail-pour-2023-2025>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc19-rev1-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-y> ; <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-sur-la> ; et <https://www.ramsar.org/fr/document/sc64-doc18-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir <https://www.ramsar.org/fr/meeting/25th-meeting-scientific-technical-review-panel>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir <https://www.ramsar.org/fr/meeting/26th-meeting-scientific-technical-review-panel>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir <https://www.ramsar.org/fr/meeting/27th-meeting-scientific-technical-review-panel>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiv14-application-future-des-aspects-scientifiques-et-techniques-de-la>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cop15-doc2312-projet-de-resolution-sur-lapplication-des-criteres-6-et-9-aux-zones-humides>. [↑](#footnote-ref-8)
8. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc20-proposition-technique-du-gest-sur-la-dotation-en-ressources-et-la-realisation>. [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cop15-doc2311-projet-de-resolution-sur-la-creation-du-partenariat-pour-les-estimations-des>. [↑](#footnote-ref-10)
10. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc64-doc18-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique>. [↑](#footnote-ref-11)
11. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/les-petites-zones-humides-leur-importance-ainsi-que-les-strategies-pour-une-conservation>. [↑](#footnote-ref-12)
12. Voir <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=1194> (en anglais). [↑](#footnote-ref-13)
13. Voir <https://www.ramsar.org/document/other-effective-area-based-conservation-measures-oecms-conservation-wise-use-wetlands> [↑](#footnote-ref-14)
14. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/intensifier-les-efforts-de-conservation-et-de-restauration-des-zones-humides-pour-mettre>. [↑](#footnote-ref-15)
15. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal-changer-lechelle-de-la-conservation>. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir <https://www.ramsar.org/document/sc63-inf3-submission-convention-wetlands-6th-meeting-ad-hoc-technical-expert-group> (en anglais). [↑](#footnote-ref-17)
17. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc64-doc18-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique>. [↑](#footnote-ref-18)
18. Idem. [↑](#footnote-ref-19)
19. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc19-rev1-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-y>, <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-sur-la>, et <https://www.ramsar.org/fr/document/sc64-doc18-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique>. [↑](#footnote-ref-20)
20. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cop15-doc2310-projet-de-resolution-sur-lapplication-future-des-aspects-scientifiques-et>. [↑](#footnote-ref-21)
21. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-sur-la>. [↑](#footnote-ref-22)
22. Voir <https://www.ramsar.org/document/sc64-inf3-draft-indicator-framework-5th-strategic-plan-convention-wetlands-preliminary> (en anglais). [↑](#footnote-ref-23)
23. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-sur-la>. [↑](#footnote-ref-24)
24. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc64-doc18-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique>. [↑](#footnote-ref-25)
25. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-sur-la>. [↑](#footnote-ref-26)
26. Voir les comptes rendus de réunions à l’adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-63e-reunion-du-comite-permanent> et <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-64e-reunion-du-comite-permanent>. [↑](#footnote-ref-27)
27. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiv14-application-future-des-aspects-scientifiques-et-techniques-de-la>. [↑](#footnote-ref-28)
28. Voir <https://www.ramsar.org/sites/default/files/2023-09/STRP_workplan_2023_2025_f.pdf>. [↑](#footnote-ref-29)
29. Voir <https://www.ramsar.org/sites/default/files/2024-11/Earth%20Observation%20Consultation%20Note.pdf> (en anglais), <https://www.ramsar.org/sites/default/files/2024-11/Earth%20Observation%20Day%20Working%20Programme.pdf> (en anglais), et <https://www.ramsar.org/earth-observation-day> (en anglais). [↑](#footnote-ref-30)
30. Voir <https://www.ramsar.org/sites/default/files/2025-01/SC64_inf2_earth_observation_consultation_e.pdf> (en anglais). [↑](#footnote-ref-31)